

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2022 à 12H30**Date de la convocation :** mercredi 25 mai 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 31 mai 2022 à 12h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Jany BROUSSE, Didier ROMEUF, Martine MUNOZ, Bernard VIGNAUD, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Ghislaine DUBIEN, Jean-François DELAIRE, Philippe CAYRE, Frédéric CHONIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Hélène BOUDON.

Membres ayant donné pouvoir :

Rachel BOURNIER à Tony BERNARD

Membres du Bureau absents excusés :

Olivier CHAMBON, Georges LOPEZ, Philippe BLANCHOZ, Ludovic COMBE, Jean-Éric GARRET, Éric CABROLIER, Daniel BALISONI, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Caroline GUELON, Didier CORNET, Serge THEALLIER, Serge FAYET, Michel COUPERIER.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS**CONTRAT DE VILLE : PROPOSITION DE CRÉATION D'UN FONDS DE
PARTICIPATION DES HABITANTS***Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président*

Lors du comité de Programmation du 26 avril 2022, il a été proposé la création d'un fonds de participation des habitants (FPH) ayant pour but de redynamiser la participation des habitants au plus près de leur vie quotidienne dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV). L'objectif est de financer la réalisation de micro-projets d'habitants ayant un impact sur le quartier et non financés dans le cadre du Contrat de Ville. Ce FPH permet une aide financière rapide et souple sans avoir la nécessité de se constituer en association.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

20

Membres du Bureau représentés :

1

Total votants :

21

AR Prefecture

063-200070712-20220531-DBC20220531_05B-DE
Reçu le 14/06/2022
Publié le 14/06/2022

Il est proposé que le FPH soit géré par l'Atrium, en tant qu'Espace de Vie Sociale (EVS). Ce dernier reçoit les subventions des trois financeurs que sont l'Etat, le Conseil départemental et la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne. Un règlement détermine la procédure. Les habitants, les groupes d'habitants, les associations ou les conseils citoyens déposent un formulaire de demande simplifiée auprès de l'Atrium. Un comité d'attribution composé des 3 financeurs valide ou non la demande. L'Atrium se charge de verser l'aide aux porteurs de projet.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valider** la création du fonds de participation des habitants (FPH) ;
- **Approuve** le règlement proposé en annexe ;
- **Finance** ce fonds à hauteur de 1 000 euros pour l'année 2022 ;
- **Autorise** le Président à signer les conventions à intervenir.

TOTAL VOTANTS : 21

Membres présents : 20

Membres représentés : 1

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 21

Pour : 21

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

